Université de Montréal

Services financiers
Division expertise comptable et formation

Calendrier des fermetures de périodes Synchro 2023-2024

2023-2024						
Mois		Période	Date d'ouverture à 9h00	FERMETURE		
				Vérification du statut de vos transactions (suivi) à compter du	Fermeture préliminaire pour les unités à 16h00	Fermeture officielle pour la Direction des Finances à 16h00****
Mai	1 au 31	Période 1	1er mai 2023	30 mai 2023	5 juin 2023	13 juin 2023
Juin	1 au 30	Période 2	23 mai 2023	19 juin 2023	4 juillet 2023	11 juillet 2023
Juillet	1 au 31	Période 3	19 juin 2023	24 juillet 2023	2 août 2023	08 août 2023
Août	1 au 31	Période 4	20 juillet 2023	21 août 2023	4 septembre 2023	12 septembre 2023
Septembre	1 au 30	Période 5	22 août 2023	25 septembre 2023	3 octobre 2023	10 octobre 2023
Octobre	1 au 31	Période 6	22 septembre 2023	23 octobre 2023	2 novembre 2023	09 novembre 2023
Novembre	1 au 30	Période 7	20 octobre 2023	20 novembre 2023	4 décembre 2023	11 décembre 2023
Décembre	1 au 31	Période 8	20 novembre 2023	15 décembre 2023	9 janvier 2024	15 janvier 2024
Janvier	1 au 31	Période 9	11 décembre 2023	22 janvier 2024	5 février 2024	9 février 2024
Février	1 au 28	Période 10	22 janvier 2024	19 février 2024	5 mars 2024	11 mars 2024
Mars	1 au 31	Période 11	18 février 2024	25 mars 2024	4 avril 2024	10 avril 2024
Avril	1 au 30	Période 12	18 mars 2024	29 avril 2024	13 mai 2024	
Avril		Période d'ajustement	mai		Réservée à la Direction des finances; les unités seront informées lorsque les ajustements seront finalisés***	

Notes :

Les transactions non finalisées à la date de fermeture seront supprimées.
Compte tenu des délais nécessaires aux flux d'approbation des transactions et pour éviter leur suppression en fermeture de période,

- L'ouverture de la période suivante sera effectuée environ 5 jours ouvrables avant le dernier jour de calendrier du mois courant.

  S'il apparaît plus que probable que l'approbateur sera absent ou ne pourra rencontrer son obligation d'approbation avant la date de fermeture ou s'il n'y a pas d'urgence à imputer la transaction dans le mois courant, il est recommandé de saisir les transactions avec une date comptable du mois subséquent puisqu'il sera ouvert autour du 22 du mois courant.

- Il est primordial pour chaque unité d'assurer :
  - **Pour le module Grand Livre** : que les transactions interdépartementales débutées par une unité soient finalisées par l'unité de contrepartie avant la date de fermeture; les unités doivent assurer le suivi auprès des unités qui doivent compléter l'écriture avant la date de fermeture.
  - **Pour le module Comptes-clients**: que toutes les transactions de paiement journalisé (feuilles de calcul, dépôts, etc.) sont bien reportées et d'effectuer des démarches auprès de la Direction des finances en cas de doute.
  - **Pour le module Comptes à payer** : Unités décentralisées – Page UM Comptes de dépenses, que la date comptable soit modifiée (le cas échéant) pour une date du mois suivant s'il apparaît que les transactions en cours ne pourront être finalisées.

* Les consignes de fermeture du mois de mars 2024 concernant la finalisation des transactions des FAR pour les rapports aux organismes seront communiquées à la mi-janvier 2024.
** Les consignes de fermeture du mois d'avril 2024
*** Lorsque la DF utilisera les périodes de régularisation, un communiqué sera émis à cet effet. Les périodes de régularisation 911 (pour mars) et 912 (pour avril) sont largement utilisées en raison de la production des rapports financiers aux organismes de recherche et des états financiers de l'UdeM.
**** Lorsque la période sera fermée, la date de la Fermeture officielle pour la Direction des Finances vous sera communiquée.

2023-06-03 OR